



Procès-Verbal Commission FEMININE

N° 17

09 Mai 2019

Courriel : Daniel Roger, Président de la Commission
Aurélie Boisramé, Laurence Paré, Lydie Chauvier, Anne-Sophie Hardy
Assiste : Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve les PV n° 16 du 25 Avril 2019 sans réserve.

2. Championnat

La Commission prend connaissance du PV de la Commission Départementale Sportive du 02 Mai 2019 et fixe la rencontre à rejouer le dimanche 18 Mai 2019 :

U15 Féminines Foot à 11

N° 69856.2 GF La Grigonnais Pb 1 / Nantes Métallo Sports

3. Courriel

. Grandchamps AS des 24.04.2019 et 03.05.2019

Pris connaissance. La Commission a rendu réponse au club les 26 avril et 04 mai 2019.

Le Président,
Daniel Roger

La Secrétaire,
Isabelle Loreau